

## LE BILAN MEDICAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (B.M.O.S.P.) \*

**Ses objectifs, ses particularités, sa réalisation.**

Pour tout jeune en situation d'orientation, et particulièrement de choix professionnel, un véritable "bilan médical d'orientation" s'impose. Le jeune, en tout premier lieu, mais aussi sa famille, l'équipe éducative, les acteurs de l'orientation, tirent grand bénéfice de l'apport de ce bilan et de la participation du médecin qualifié qui l'effectue.

Le bilan médical d'orientation, l'action participative et engagée du médecin qui sait traduire l'essentiel de son contenu, tiennent un rôle primordial pour préparer et réussir l'insertion professionnelle et l'adaptation en milieu de travail. Peuvent être évitées, si les avis et conclusions du médecin sont suivis, bon nombre de détériorations de l'état de santé et des aptitudes résultant de conditions de travail défavorables. Un travail, des projets et un cursus professionnels adaptés aux caractéristiques physiologiques, de santé et aux possibilités et capacités d'un jeune sont des éléments primordiaux d'un bon départ dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale.

Une orientation de qualité intègre les aspects physiologiques et de santé évalués dans une dynamique de pronostic et de devenir; elle a, en toile de fond, les diverses conditions de travail et d'exercice des métiers et leur impact favorable ou défavorable sur la santé et les aptitudes. Elle "arme" le jeune pour bien faire face aux aléas de l'insertion professionnelle, et pour développer son épanouissement.

Elle participe à une action d'envergure de médecine préventive et sociale, adhère à une politique de prévention tendant à réduire les accidents de travail, les maladies professionnelles, à limiter le vieillissement prématuré des fonctions et de l'organisme, à éviter échecs et dysadaptations, à prolonger la durée de vie.

Un BMOSP, bien réalisé et explicité, bien compris et suivi par l'intéressé et les décideurs, à la fois participe à la sauvegarde des intérêts du jeune (futur adulte et travailleur), mais aussi préserve les intérêts de la collectivité et ceux de l'économie générale d'un pays.

---

\* Docteur Robert DELMAS - Médecin d'Orientation et du Travail -  
Président de la SMOSP -

La charge physique de travail régresse, mais les sollicitations de l'appareil sensoriel et du système nerveux s'accroissent ainsi que la charge mentale. En conséquence l'exigence diminue pour certaines aptitudes physiques, et augmente pour les aptitudes sensorielles et mentales... et s'y joignent des exigences en matière de formation, qui doit être de plus en plus élevée.

Les monographies de métiers que la SMOSP publie et préconise sont des outils précieux pour ceux qui ont à orienter. Elles complètent les séances de recyclage sur les métiers, préparées en coopération avec des médecins du travail, des professionnels responsables d'Enseignement Professionnel. Elles déterminent les véritables exigences d'aptitudes... tout au moins dans leurs grandes lignes.

### **L'APTITUDE ET L'ADAPTATION AU TRAVAIL SONT TOUJOURS INDIVIDUALISEES ET A PERSONNALISER**

Les médecins d'orientation, comme les médecins du travail, sont opposés à l'établissement, publication et utilisation de toute grille, tableaux, normes d'aptitude. Ces grilles manquent de souplesse et enferment les aptitudes dans un cadre rigide trop strict.

Elles ne tiennent pas compte pour une large part des facultés de compensation et adaptation propres à chaque individu. En particulier elles sont défavorables à l'orientation et aux intérêts des personnes handicapées... dont la route vers l'emploi serait barrée injustement par des règles abusives, car trop strictes.

L'aptitude et l'adaptation au travail sont toujours individualisées, liées aux particularités de la personne, à celles du poste de travail, à la participation active de l'environnement de travail. C'est là un facteur déterminant, et ces trois éléments sont souvent évolutifs, changeants, modifiables. Il appartient au médecin de mettre en valeur les aptitudes positives et la capacité d'insertion.

### **LES AVIS, CONSEILS, CONCLUSIONS DU MEDECIN D'ORIENTATION**

Ces considérations sont primordiales et se retrouvent dans les avis et conclusions écrites qu'ont à fournir les médecins d'orientation. Car tout bilan médical doit se traduire par des conseils, voire des propositions de décisions.

Il appartient au médecin, à l'issue de ses examen et entretien avec le

jeune, de formuler et rédiger un avis...ou des avis

**Insistons surtout sur l'obligation pour le médecin d'orientation de délivrer des conclusions utiles et utilisables...** favorables évidemment à la protection de la santé actuelle et future du jeune, mais aussi concordant avec ses motivations, ses intérêts et son avenir professionnel et social.

Cet avis doit aussi prendre en considération la protection et la sécurité de la collectivité du travail. Le médecin d'orientation, certes garant de la liberté de l'individu, a aussi à assumer une mission de service public et de médecin de collectivité. Ces deux missions : celle d'un médecin confident et soutien de l'individu, et celle d'un médecin d'une collectivité de travail, sont le plus souvent concordantes et en harmonie. Mais dans un certain nombre de cas, (par exemple, si les risques de maladie ou d'accident existent véritablement pour les compagnons de travail, du fait d'un individu), le médecin peut être soumis à un choix douloureux, qu'il résoudra au fond de sa propre conscience. Cependant toujours il informera l'intéressé en la plaçant face aux responsabilités à assumer pour sauvegarder sa sécurité, sa santé et aussi celles des autres.

On le voit, tâche difficile dans certains cas, que d'énoncer des conseils et écrire des avis. Et en outre, face aux difficultés de prévision du devenir des états pathologiques et déficiences, ainsi qu'à la mouvance des conditions de travail, des exigences d'aptitude aux métiers, il convient d'avoir une attitude réaliste, certes parfois ferme, mais souvent empreinte de souplesse.

Nous recommandons des conclusions, exprimées bien sûr en termes de contre-indications, et réserves à des conditions de travail ou d'aptitude au métier, excluant toute mention de diagnostic médical ou handicap. Conclusions nuancées telles que "il vaut mieux", "il est souhaitable", "préférable", etc.

Le médecin aura besoin, pour être en harmonie avec les possibilités d'orientation et affectation, d'échanger ses constatations avec celles d'autres membres des équipes éducatives, et particulièrement avec le conseiller d'orientation qui détient, par son mode d'approche et ses relations particulières, de précieuses données concernant le jeune.

Le "colloque médecin-conseiller" est indispensable pour parvenir à des conclusions adaptées aux diverses situations d'orientation du jeune "apprécié" dans sa "globalité" avec toutes ses composantes, physiologique, psychologique, mais aussi scolaires et "intellectuelles", son milieu familial et social (sans oublier les possibilités locales de

formation et d'insertion).

Mais dès lors que les conclusions du médecin sont établies valablement par un médecin compétent et avisé, elles doivent obligatoirement être prises en considération au moment du choix, de l'orientation et de l'affectation par les conseillers et les décideurs.

Un article dans ce numéro, établi à partir d'une enquête effectuée auprès de médecins scolaires et d'orientation, déplore l'impact insuffisant de l'avis médical d'orientation, notamment auprès des directeurs d'Etablissements d'Enseignement Technologique. Une demande ferme de la SMOSP et de l'AFPSSU est présentée aux responsables du Ministère de l'Education et Inspections Académiques pour remédier à cette situation défavorable trop fréquemment rencontrée.

## **LE ROLE DU MEDECIN D'ORIENTATION DANS L'ELABORATION DU CHOIX PROFESSIONNEL, SA MISSION EDUCATIVE ET DE PREVENTION.**

L'objectif du médecin d'orientation, nanti de son bilan médical, n'est pas que d'établir et faire connaître des inaptitudes, contre-indications, ou réserves dont l'intérêt est évident, mais limité et par trop négatif (reproche parfois fondé !).

Comme tout médecin, le médecin d'orientation a une mission humaine et sociale à remplir dans ce milieu de travail qu'est l'Ecole, l'Education Nationale... mais aussi dans d'autres secteurs de l'activité nationale.

Citons-en les caractéristiques principales :

- Education et préparation du choix professionnel, par l'écoute du jeune, la recherche des motivations profondes.

Le médecin donnera, en fonction des particularités du jeune, des éléments d'information sur les métiers et les exigences d'aptitude, tout ceci en collaboration notamment avec le conseiller d'orientation.

- Education sur la santé et la sécurité : ce sont les conseils habituels de tout médecin sur l'hygiène de vie, la prévention en général. Mais il y adjoindra des conseils qui permettront au jeune de mieux comprendre les risques dans son futur travail pour lui et les autres, et de s'en prémunir. "La sécurité s'apprend à l'école" répète-t-on partout, y compris dans le monde du travail ! Le médecin délivrera des messages de prévention à

l'encontre des risques d'accident et de pathologie professionnelle liés à l'exercice de tel ou tel métier choisi ou envisagé. Ce message concernera notamment l'équipement de protection individuelle adapté à la santé et au métier : lunettes, chaussures, gants, casques, bouchons d'oreilles....

Il sera amené pour certains métiers à préconiser une "formation gestes et postures" de travail et de sécurité et une éducation de la manutention et port de charges.

N'oublions pas aussi une initiation aux "attitudes et gestes d'urgence" à effectuer en cas de survenue d'accidents de santé et même une formation "secouriste" utile à des titres divers. En somme, sensibiliser le jeune à la protection de la santé et le former à assurer son auto-protection dans tous les actes de sa vie en pensant aussi à celle des autres !

Le jeune devrait, à la suite du BMOSP, demeurer imprégné durablement de ce qu'il a à faire ou ne pas faire pour sa sauvegarde.

## **LES POPULATIONS CONCERNEES PAR LE BILAN INDIVIDUEL D'ORIENTATION**

Ce bilan s'adresse nécessairement aux jeunes en situation d'orientation et particulièrement à tous ceux qui vont s'orienter vers l'enseignement technologique et évidemment les jeunes handicapés. En définitive tout jeune doit bénéficier au cours de sa scolarité d'un bilan médical d'orientation réalisé par des médecins compétents, et de suivi des avis et conclusions satisfaisants.

L'orientation vers certaines Sections de Baccalauréat Technique ainsi que certaines études universitaires (exemple : Chimie, Biologie, Physique) comportent des risques lors de la formation et lors de la vie de travail. Un bilan médical avec l'esprit orientation est justifié et devrait être plus souvent réalisé.

Fort heureusement il a été institué un Bilan Médical des jeunes qui sont dans le dispositif d'insertion à partir de stages et formation en alternance. Indiquons que les caractéristiques du Bilan Médical, le profil du médecin qui l'effectuera sont conformes aux normes requises.

La SMOSP, par ses publications à partir de 1983, sur les stages 16-25 ans, est à l'origine, pour une large part, des mesures réglementaires qui ont été prises (Circulaire de Décembre 1985).

Ainsi le BMOSP, toujours d'actualité et aussi indispensable pour les jeunes en cours de scolarité, s'adresse-t-il à des populations de jeunes ou d'adultes qui ont quitté la vie scolaire, notamment à ceux qui sont confrontés à des difficultés d'insertion. Il pourrait aussi concerner les chômeurs en rupture d'emploi, et évidemment les personnes handicapées à la recherche d'une insertion ou réinsertion professionnelle. Ce sont bien là des preuves qu'il répond aux besoins de notre société.

\*

\* \*